

NOUVELLE-ZÉLANDE

Date des élections: 25 novembre 1972

But de la consultation

Les électeurs étaient appelés à renouveler tous les membres de la Chambre des Représentants, dont le mandat était arrivé à expiration. Les précédentes élections avaient eu lieu le 29 novembre 1969.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la Nouvelle-Zélande comprend 87 membres élus pour 3 ans. Depuis 1969, il compte 3 sièges supplémentaires par suite de la création de 3 nouvelles circonscriptions.

83 sièges sont pourvus par les citoyens de souche européenne et 4 sièges sont réservés aux représentants de la population maori.

Système électoral

Tout sujet britannique âgé de 20 ans révolus, résidant en permanence en Nouvelle-Zélande ou y résidant depuis au moins une année est électeur dans la circonscription dans laquelle il réside depuis au moins les 3 mois précédant la date de son inscription sur les listes électorales. Les malades mentaux, les prisonniers et les personnes condamnées pour fraude électorale au cours des 3 dernières années ne peuvent pas exercer le droit de vote. Les employeurs sont tenus, le cas échéant, de libérer les employés pour leur permettre d'exercer leur droit de vote.

L'exercice de ce droit n'est pas obligatoire mais chaque électeur est tenu de s'inscrire sur les listes électorales, dont la revision est permanente.

Tout électeur est éligible au Parlement, exception faite des faillis non réhabilités et de certaines personnes liées à l'Etat par un contrat. Les fonctionnaires d'Etat faisant acte de candidature sont tenus de se mettre en congé et, s'il sont élus, de démissionner de leurs fonctions.

Les candidats doivent être présentés par au moins 2 électeurs de leur circonscription entre le 27^e et le 20^e jour précédant les élections; chaque électeur ne peut présenter qu'un candidat. Le dépôt de candidature doit s'accompagner d'une caution remboursable lorsque le candidat non élu a obtenu 1/4 du nombre total des suffrages recueillis par le candidat élu.

La Nouvelle-Zélande est divisée en 87 circonscriptions électorales dont 4 élisent les représentants de la population maori et 83 élisent les représentants de la population de souche européenne. Seuls les métis peuvent se faire inscrire comme électeurs dans l'une ou l'autre des deux catégories de circonscriptions. Tous les membres de la Chambre sont élus au scrutin uninominal à un tour à raison d'un par circonscription.

Il est procédé à une élection partielle chaque fois qu'un siège devient vacant en cours de législature.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

477 candidats briguaient les sièges à pourvoir; le Parti national, le Parti travailliste et le Parti du Crédit social présentaient des candidats dans chacune des 87 circonscriptions.

Le Parti national, au pouvoir depuis 1960, publiait un programme électoral de 140 pages le 30 octobre, jour où le Premier Ministre sortant, M. Marshall, déclarait la campagne électorale du Parti ouverte. En matière de politique intérieure, ce programme mettait l'accent sur le développement régional et demandait, entre autres, que l'Ombudsman puisse contrôler les actes administratifs des organes locaux, le doublement de la production industrielle dans le courant de la décennie et la signature de nouveaux traités commerciaux avec la Communauté économique européenne. Le programme du Parti travailliste, rendu public le 31 octobre, mettait l'accent sur la situation économique, la sécurité sociale et l'habitat. Le Parti mettait également l'accent sur le thème « légalité et ordre » et plaidait en faveur de la suppression du service militaire obligatoire et de l'abaissement à 18 ans de l'âge minimal requis pour être électeur; en ce qui concerne les affaires extérieures, il demandait la reconnaissance de la République populaire de Chine, le retrait des unités militaires du Viet-Nam, de la Malaisie et de Singapour ainsi que la révision des engagements du pays au sein de l'OTASE. Le Parti du Crédit social, enfin, demandait une réforme de la politique monétaire et, notamment, la création d'une Autorité nationale de crédit pour assurer la mainmise de la nation sur le crédit.

Le Parti travailliste remportait la victoire pour la seconde fois en 23 ans. Aucun des petits partis ou groupes politiques n'a réussi à s'assurer un siège au Parlement. La seule formation qui soit apparue comme une nouvelle force est le Parti des valeurs (*Values Party*), qui plaidait en faveur de la protection de la qualité de la vie et de la préservation de l'environnement et qui a remporté 2 % des suffrages.

M. Norman Kirk a été nommé Premier Ministre le 8 décembre; il assume également les fonctions de Ministre des Affaires étrangères. Parmi les membres du nouveau Gouvernement travailliste, on compte 2 Maoris et 1 femme.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à la Chambre des Représentants

| | |
|---------------------------------------|--------------------|
| Nombre d'électeurs inscrits | 1 583 256 |
| Votants | 1 410 240 (88,4 %) |
| Bulletins blancs ou nuls | 9 088 |
| Suffrages valablement exprimés | 1 401 152 |

| Formation politique | Nombre de candidats | Suffrages obtenus | % | Nombre de sièges à la Chambre des Représentants |
|---|---------------------|-------------------|-------|---|
| Parti travailliste | 87 | 677 669 | 48,37 | 55 (40) |
| Parti national | 87 | 581 422 | 41,50 | 32 (44) |
| Parti du Crédit social | 87 | 93 231 | 6,65 | — |
| Parti des valeurs | 42 | 27 467 | 1,96 | — |
| Autres partis et indépendants | 143 | 21 363 | 1,52 | — |
| | | | | 87" |

* 3 sièges supplémentaires ont été créés depuis les dernières élections.